



## NOTE AUX ORGANISATIONS

### **Lancement des discussions par la ministre dans les suites du rapport pêcheur, sur les carrières et les rémunérations.**

**Le 9 décembre 2013**

***L****a ministre de la Fonction publique* a lancé les travaux en émettant *quelques thèmes de travail et une méthode* : « *Le temps du rapport Pêcheur est passé, maintenant nous pouvons nous appuyer dessus pour lancer la concertation* ».

#### **Concernant la méthode**

La ministre propose une première phase de discussions pour aboutir à un « *accord de méthode* », dont l'appellation est à revoir, pour le mois de février 2014.

La deuxième phase de discussions sera une négociation sur le reste de l'année 2014. Selon elle, pour un certain nombre de sujets il faut donner du temps à la négociation pour obtenir tous les arbitrages nécessaires, car « *il faut conduire une réforme structurelle dans le cadre d'un dialogue social approfondi* ».

Cette négociation pourrait être en plusieurs volets (3 apparemment)

#### **Les thèmes proposés à la discussion**

##### **1 – Réforme architecturale et statutaire de la grille, des corps, grades et cadres d'emploi.**

Condition de recrutement.

Construction des corps et des grades.

Place du diplôme et accès à la Fonction publique.

Accès à la FP en deuxième carrière.

Travail sur le nombre de corps et de grades ainsi que sur les cadres d'emploi.

##### **2 - Travail sur la grille de rémunération (amplitude)**

Rôle et place de l'indemnitaire par rapport à l'indiciaire, réflexion sur l'intégration de primes dans l'indiciaire.

Modalité d'évolution du point d'indice.

Notion de SMIC et de minimum Fonction publique.

##### **3 – Simplification des RH dans la FP**

Renforcer l'unité de la FP.

Cadre professionnel ou statut commun aux 3 versants.

Rendre possible la mobilité entre les 3 versants.

Simplifier la gestion avec les CAP.

Point spécifique sur la FPE : gestion des corps, fusion des corps, corps interministériels, déconcentration de la gestion.

La volonté générale du gouvernement est de conforter le modèle de la FP et de viser « à *l'amélioration du Statut Général* ».

Les travaux pourront s'appliquer sur une durée de 5 ans, 7 ans ou 10 ans si cela est nécessaire !

Hormis la FSU et nous (voir notre intervention), les organisations syndicales (toutes étaient présentes) se sont contentées de brefs propos limités le plus souvent à la forme.

De fait, cette réunion n'a finalement pas servi à grand-chose et s'est terminée assez rapidement.

Les 2 prochains rendez-vous sur les carrières et les rémunérations, liés à « *l'accord de méthode* », auront lieu en janvier 2014.